Envoyé en préfecture le 16/09/2026
Reçu en préfecture le 16/09/2026
Publié le
ID : 056-215602426-20260914-2026_46-DE

République Française
Département MORBIHAN
Commune de SEGLIEN

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 14/09/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	14	15

Vote
A l'unanimité
Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en SOUS PREFECTURE DE PONTIVY
Le : 16/09/2026
Et
Publication ou notification du :

L'an 2026, le 14 Septembre à 20:00, le Conseil Municipal de la Commune de Commune de SEGLIEN s'est réuni à la MAIRIE DE SEGLIEN, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur GANIVET Laurent, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 07/09/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 07/09/2026.

Présents : M. GANIVET Laurent, Maire, Mmes : BERNARD Anne-Laure, BIHOES Claire, CHRISTIEN Nathalie, LE FUR Christelle, LE TENNIER Marie, PALISSE Audrey, POTHIER Laure, MM : BROUSSOT Mikaël, CHRISTIEN Mickaël, DHENNIN Pierrick, GUERIN Benoît, POULIZAC Maxime, ROBIC Quentin

Excusé(s) ayant donné procuration : M. THOMAS Jérôme à M. GANIVET Laurent

A été nommé(e) secrétaire : M. GUERIN Benoît

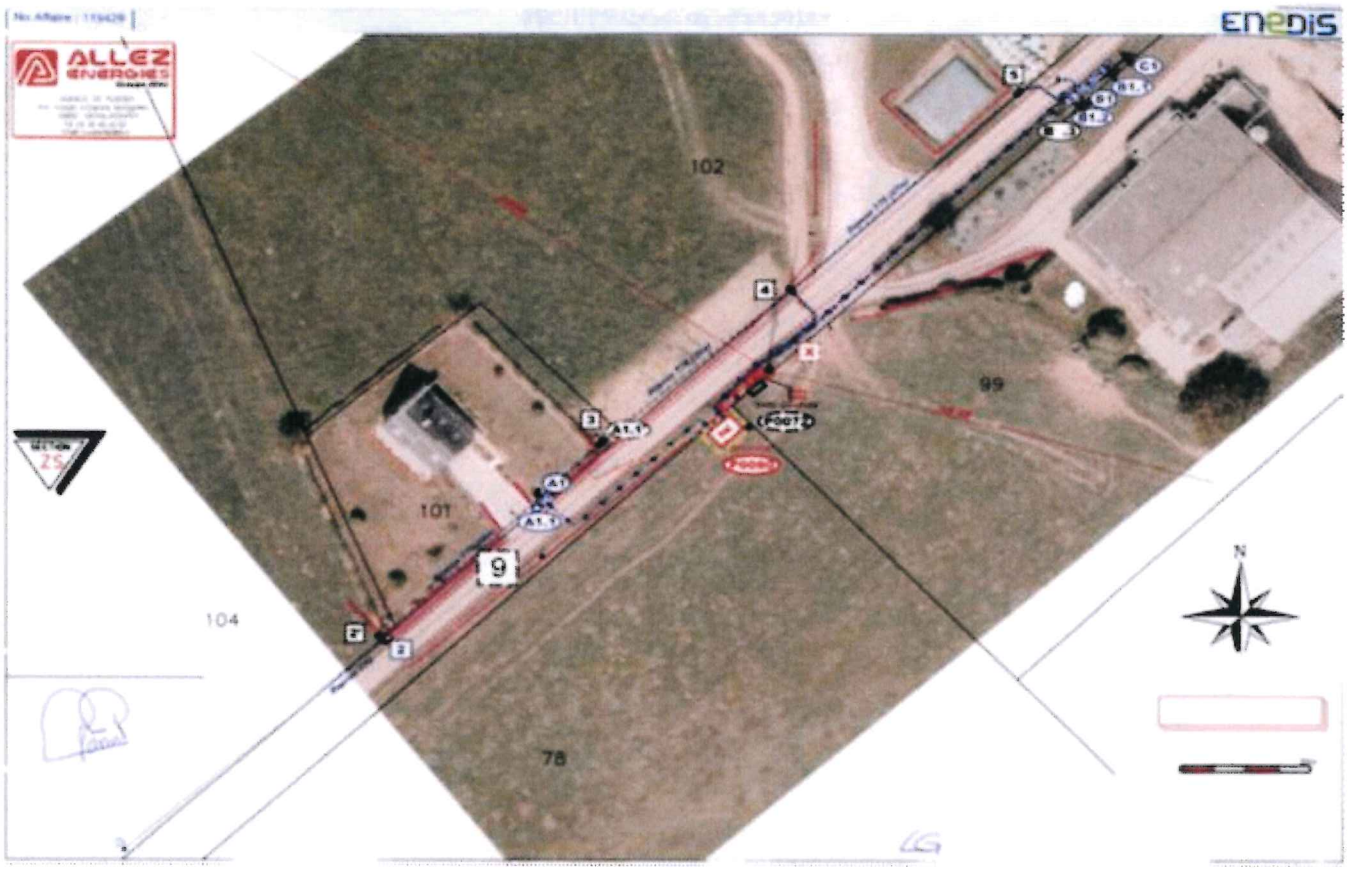
2026-46 – Servitude de réseau au profit d'ENEDIS

La société ENEDIS sollicite la commune pour la signature d'une convention de servitude concernant l'installation d'une ligne électrique souterraine sous la parcelle ZS 9 au lieu-dit Parc Gouvran.

Ces travaux sont réalisés afin de permettre l'installation des ouvrages électriques 20 000 Volts.

La totalité des frais sera supportée par la société ENEDIS

Envoyé en préfecture le 16/09/2026
Reçu en préfecture le 16/09/2026
Publié le
ID : 056-215602426-20260914-2026_46-DE



➢ **Après en avoir délibéré, le Conseil municipal par 15 voix POUR**

- **Approuve les termes de la convention de servitude**
- **Autorise le Maire à signer tous les documents d'y rapportant**

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 15/09/2026
Le Maire
Laurent GANIVET

Le secrétaire de séance
Benoit GUERIN

MAIRIE DE SEGLIEN (MORBIHAN)